



## Présentation du Green Deal (p.2)

### > **Editorial** : Green deal et futur de la PAC

Comme on sait les vraies priorités s'écrivent au singulier. Le Green deal ou Pacte vert pour l'Europe constitue LA priorité de la Commission von der Leyen. Le Green deal comprend un chapitre intitulé « de la ferme à la fourchette » qui intègre la future PAC. Dès lors les travaux en cours au Conseil et au Parlement sur la réforme de la PAC sont reportés *sine die*. Le nouvel objectif pour une nouvelle PAC est estimé « au début de l'année 2020 ». Mais s'agira-t-il d'une PAC rendue plus verte ou d'une vraie refonte de la PAC ?

Certes la Communication de la Commission sur le Green Deal comporte des avancées sur « les nouvelles technologies », mais quand on entre dans le concret on voit que l'intention de rouvrir le dossier des NBT, qui figurait dans les premiers projets de la Communication, en a été supprimé dans la version finale. L'esquisse de la future PAC quant à elle semble très conventionnelle, ignorant certaines questions cruciales, comme celle de l'irrigation, ou évitant d'aborder la contribution majeure de l'agriculture dans la limitation des émissions de CO2 par ses multiples rôles.

La vision de la PAC dans le Green deal est une vision à nos yeux trop continentale et qui évite d'aborder la dimension globale du problème. La « mort cérébrale », pour reprendre une expression à la mode, de l'Organisation Mondiale du Commerce constitue une occasion en or pour repenser les fondements de la PAC en liant les productions aux territoires, et en retrouvant une liberté sur les outils de gestion des marchés en s'émancipant enfin des concepts imposés par l'Uruguay Round il y a 25 ans !

Le Green deal requiert le soutien et la contribution des consommateurs/citoyens à la conception de la future PAC, avec le risque de laisser les agriculteurs en périphérie de ce changement. Le monde agricole doit être au cœur des discussions à venir. Il doit s'équiper, s'associer, et communiquer. Non pas défendre, mais proposer. Telle est notre engagement.

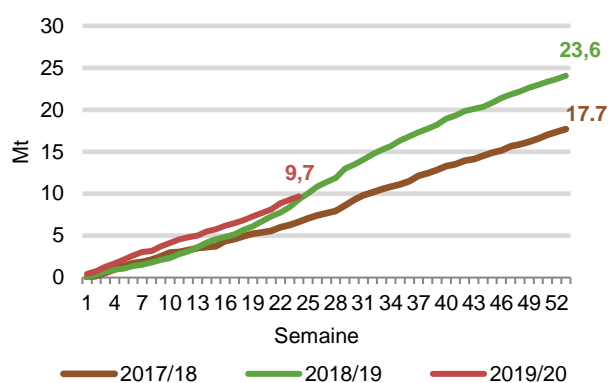
**Céline Duroc,**  
Délégué Permanent CEPM, Directeur Général AGPM

## Sommaire

- Editorial & Chiffres clés..... 1
- Green Deal et futur de la PAC..... 2
- Formalisation du principe d'innovation..... 2
- Vers une législation NBT..... 3
- Pressions polonaises contre le maïs ukrainien..... 3
- Conférence MycoKey à Brest – janvier 2020..... 4
- Rendez-vous de la CEPM et de ses membres..... 4

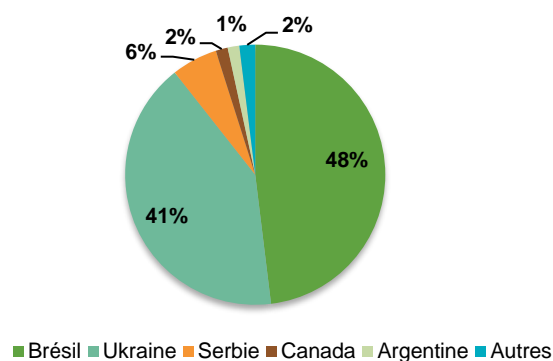
### CHIFFRES CLES DU MAÏS :

#### Cumul des importations UE de maïs du 01/07 au 16/12



Source : DG AGRI

#### Origine des importations UE de maïs du 01/07/19 au 16/12/19



Source : DG AGRI

## GREEN DEAL ET PAC : QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Alors que les co-législateurs peinent à avancer sur la future PAC, la nouvelle Commission finalise la Communication du Green Deal, dont l'un des piliers – la Stratégie « Farm to Fork » - est intimement lié à la politique agricole européenne

### PAC POST-2020 : PEU DE PROGRES DEPUIS MAI...

Du côté du Conseil, la présidence finlandaise essaye de clôturer autant de dossiers que possible avant de passer le relais à la présidence croate, à travers la rédaction de [documents consolidés](#), mais de nombreux points contentieux sont encore présents (modalités précises des plans nationaux, mesures de verdissement, budget...). La présidence prévoyait de publier un « rapport de progrès » le 16 décembre pour le Conseil AGRI, résumant les développements des 5 derniers mois. La présidence croate sera ensuite en charge de finaliser les négociations sur les questions restantes avant le début de la présidence allemande, en juillet 2020.

Du côté du Parlement européen (PE), le 4 décembre la COMAGRI et la COMENVI ont organisé [une journée d'auditions sur la future PAC](#) se centrant sur les sujets où du travail est encore jugé nécessaire par rapport aux rapports votés avant les élections de mai 2019, notamment : les plans stratégiques nationaux, la gestion / le financement / le contrôle de la future PAC, ainsi que l'organisation commune des marchés. La COMAGRI a adopté [la liste de sujets](#) sur lesquels des négociations sont encore nécessaires et qui doivent être conclues avant le début de la présidence allemande. L'objectif serait donc d'organiser les trilogues de la future PAC sur la base des positions finalisées du Conseil et du PE pendant la présidence allemande, de juillet à décembre 2020.

### DES MESURES TRANSITOIRES NECESSAIRES

La Commission a donc publié **deux nouveaux règlements pour assurer la transition entre la PAC actuelle (qui expire fin 2020) et la future PAC**, face blocages du cadre financier pluriannuel ainsi qu'aux désaccords persistants au Conseil et au PE (notamment sur les modalités du nouveau modèle et l'architecture verte de la future PAC.

La durée de la période de transition ne fait pas consensus : Janusz Wojciechowski parle encore d'une période d'une année, mais au niveau des services on commence à envisager une transition de 2 ans à négocier avec les co-législateurs, avec l'horizon 2022 comme « peu faisable », voire « peu désirable ».

Ce paquet de transition se compose de deux règlements :

- [1<sup>er</sup> Règlement](#) traitant de la continuation de la PAC actuelle. Il s'agirait d'un texte extrêmement court, adopté pour la fin 2019 par une procédure technique accélérée pour s'assurer qu'on n'arrive pas devant un vide législatif à la fin de la PAC actuelle.
- [2<sup>e</sup> Règlement](#) traitant des modalités d'une période de « phase-in », ou d'introduction graduelle de la nouvelle PAC. Il serait adopté par une procédure de codécision classique avec trilogues, avec pour objectif l'été 2020.

### GREEN DEAL ET STRATEGIE « FARM TO FORK »

Le 11 décembre, la Commission a présenté sa Communication sur le Green Deal, la grande priorité de la nouvelle présidente Ursula von der Leyen. Le Green Deal se compose de nombreux volets comme l'économie circulaire 2.0, la stratégie « zéro-pollution », un « pacte climatique »... et la **stratégie « Farm to Fork »**, liée de très près à la PAC. Un « Livre Blanc » sur la stratégie « Farm to Fork » devrait être publié au printemps 2020 et comprendra des mesures concrètes notamment sur les alternatives aux pesticides, et, espérons-le, une initiative sur les NBTs. Un objectif de réduction de 50% des pesticides chimiques pour 2030 pourrait ainsi être fixé, ainsi que d'autres objectifs pour l'utilisation d'engrais chimiques ou encore en termes de surface cultivée par l'agriculture biologique.

## VERS UNE FORMALISATION DU PRINCIPE D'INNOVATION ?

Le 15 novembre, la Commission a publié un [rapport d'évaluation](#) reconnaissant l'importance du principe d'innovation. **Ce principe a été introduit pour s'assurer que chaque fois qu'une politique est élaborée, l'impact sur l'innovation est pleinement évalué.** Les contours exacts du principe d'innovation ont été progressivement définis dans le contexte du programme "Mieux légiférer" de l'UE et se

sont limités jusqu'à présent à la politique de recherche. La mise en œuvre de ce principe n'en est donc encore qu'à ses balbutiements, mais elle gagnerait cependant à être généralisée à d'autres politiques, dont les politiques agricoles et environnementales, où il apporterait une réelle valeur ajoutée et donnerait au législateur une vision plus complète de l'impact de ses propositions.

## PRESSION DU CONSEIL SUR LA COMMISSION POUR UNE LÉGISLATION NBT À L'HORIZON 2021

Suite au froid jeté avec la publication de l'arrêt de la CJUE sur la mutagénèse, plusieurs acteurs se sont fortement mobilisés parmi lesquels la CEPM à travers la plateforme Agriculture & Progrès qui préconise un cadre législatif et réglementaire spécifique aux NBT. En effet, ces outils complémentaires clés permettront de répondre à la demande de la société de concilier production agricole avec durabilité et respect de l'environnement. Mais les investissements en termes de R&D et le temps nécessaire pour surmonter les obstacles techniques sont si considérables que l'incertitude actuellement générée au niveau de l'UE risque d'empêcher les NBT d'être développées et de faire partie intégrante de la boîte à outils de la production agricole, à commencer par le maïs.

A ce titre, la CEPM soutient la position du Commissaire sortant à la Santé et la Sécurité alimentaire Vytenis Andriukaitis qui réitère en octobre dernier lors d'un discours que « *nous ne pouvons pas atteindre la durabilité [des systèmes agricoles] avec les mêmes modèles de production que ceux que nous utilisons il y a 100 ans, et ce, alors que toutes les autres variables ont changé* ».

Dans la même lignée, les Etats membres maintiennent également la pression sur la Commission européenne et ont demandé en octobre dernier à celle-ci de mener une étude de 18 mois sur les nouvelles techniques de sélection et qui devra être soumise d'ici avril 2021 afin de clarifier la situation sur la manière dont l'Union européenne devrait répondre à la décision de la Cour de Justice. L'espoir est que cette étude débouche sur une réelle proposition appropriée de la Commission. Six Etats membres (Chypre, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Pologne et Slovaquie) appellent cependant à la prudence et notent que la protection de la santé humaine et de

l'environnement nécessite qu'une attention particulière soit accordée à la maîtrise des risques de toute technique qui altère le matériel génétique.

Parmi les parties prenantes qui se mobilisent, à noter l'initiative citoyenne européenne « Crops Matter », portée par des étudiants de l'Université de Wageningen, qui n'a à ce jour mobilisé que 6.845 signatures, trop loin de l'objectif d'un million de signature nécessaire afin que l'initiative soit prise en considération par la Commission européenne (cf. Newsletter CEPM 21). Il reste possible de signer la pétition [ici](#).

Il est important pour notre secteur de continuer à se mobiliser afin d'amener l'Union européenne à agir rapidement pour un cadre réglementaire qui devra garantir la compétitivité du maïs sur les marchés agricoles mondiaux et éviter - encore une fois - un désavantage certains vis-à-vis des pays tiers.

## LA POLOGNE SE MOBILISE CONTRE LES IMPORTATIONS MASSIVES DE MAÏS D'UKRAINE

Lors du Conseil AGRI du 18 novembre, la délégation polonaise a partagé avec ses homologues des autres délégations un communiqué partageant ses inquiétudes au sujet des importations massives de maïs ukrainien, alors que les producteurs polonais peinent à vendre leur production.

La délégation polonaise a notamment souligné que 60% du maïs sur le marché de l'UE était d'origine ukrainienne. L'Ukraine bénéficie d'un climat favorable et de coûts de travail et de transport lui permettant de pratiquer des prix extrêmement compétitifs dans tous les pays européens mais encore plus dans les pays frontaliers comme la Pologne.

Le prix moyen du maïs polonais était ainsi de 716 PLN/ tonne de janvier à août 2019, alors que celui du maïs ukrainien à la même période était de 638 PLN / tonne.

Les agriculteurs polonais respectent les normes environnementales et climatiques les plus exigeantes dans le cadre de leur production. Il leur est donc difficile d'être compétitifs face à des maïs moins chers produits dans des conditions environnementales totalement différentes.

La Pologne demande donc au Conseil d'analyser ces problèmes et à la Commission d'étudier si les maïs ukrainiens répondent aux exigences européennes en termes de produits phytosanitaires utilisés dans la production de céréales. En outre, la Pologne demande officiellement qu'aucun nouveau quota d'importation de céréales, notamment de maïs, ne soit accordé à l'Ukraine sur le marché de l'UE.

## EVENEMENT MYCOKEY – BREST – JANVIER 2020

CEPM est impliqué dans le projet européen « MycoKey » (Horizon 2020) depuis 2017, via son membre français AGPM. Ce projet, dont l'objectif est d'aider les parties prenantes (agriculteurs, collecteurs, transformateurs, ...) à lutter contre les problématiques mycotoxines dans plusieurs cultures, implique des acteurs du monde de la recherche, de l'industrie et de l'agriculture d'Europe et de Chine. Par exemple, une application a été développée qui aide les parties prenantes à mieux gérer la problématique mycotoxines. Ce projet touchera à sa fin en mars 2020, et l'heure est donc venue de disséminer les résultats du projet auprès des groupes pertinents.

Dans ce cadre, l'AGPM profitera de la 8<sup>e</sup> édition des Journées Mycotoxines à Brest les 30 et 31 janvier 2020, pour informer les acteurs rassemblés des résultats du projet MycoKey et disséminer les livrables du projet. Ces journées sont l'occasion de faire un état des lieux des dernières avancées concernant les mycotoxines par une approche transdisciplinaire (épidémiologie, écologie microbienne, phytopathologie, génétique, microbiologie, toxicologie...) avec les acteurs, au niveau national, de la recherche publique et privée et du monde industriel (agriculture, élevage, transformation des produits alimentaires) concernés par la problématique que représentent aujourd'hui les mycotoxines pour la santé humaine et animale.

Pour plus d'informations : <https://www.univ-brest.fr/lubem/menu/Recherche/Journees-Mycotoxines/Programme-Previsionnel.cid192310>



### Membres de la CEPM

ALLEMAGNE – *Deutsches Maiskomitee (DMK)*

BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA) et Conseil des Organisations Agricoles*

ESPAGNE - *Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)*

FRANCE – *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*

HONGRIE – *Vetőmag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanács (VSZT)*

ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*

POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)*

PORTUGAL – *ANPROMIS*

ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*

SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľov a spracovateľov kukurice (ZPSK)*

### Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres 1<sup>er</sup> trimestre 2020

- ✓ **CEPM :**
  - **13 février 2020** : Conseil d'Administration, Paris
- ✓ **France :**
  - **14-15 janvier 2020** : Réunion ATS – actions techniques semences FNPSMS, Montauban
  - **15-16 janvier 2020** : Symposium maïs, ARVALIS
  - **22 février – 1<sup>er</sup> mars 2020** : SIA, Paris
- ✓ **Allemagne :**
  - **2 décembre 2019** : Dialogue sur le futur de l'agriculture avec la Chancelière Merkel, Berlin
- ✓ **Portugal :**
  - **19 février 2020** : 10<sup>e</sup> symposium maïs ANPROMIS, Campus de l'université de Coimbra
- ✓ **Roumanie :**
  - **6 février 2020** : Congrès annuel APPR, Bucarest

### Groupes de Dialogue Civil

**06-03-2020** : CULTURES ARABLES – CEREALES, OLEAGINEUX, PROTEAGINEUX

**16-03-2020** : CULTURES ARABLES - SUCRE